

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 décembre 2024

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre le **5 décembre, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice: 26

27 novembre 2024

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Nelly ANTOINE, Michèle GAUTHIER, Cécilia NAUCHE

5 décembre 2024

Suppléants :

Jean-Albert BOULAY, suppléant de Marie-Agnès FERET
Gérard CHAUVEAU, suppléant de Catherine LHÉRITIER
Philippe COLART, suppléant de Claire GRANGER
Tania ANDRÉ, suppléante de Marie-Pierre BEAU
Anne-Marie THEVENET, suppléante de Thierry BENOIST

Suppléants excusés :

José ABRUNHOSA, suppléant de Yann BOURSEGUIN
Philippe AGULHON, suppléant de Michèle GAUTHIER
Stéphane LEDOUX, suppléant de François FROMET
Christian SAUX, suppléant de Jean-Michel DEZELU
Yann TRIMARDEAU, suppléant de Alain GOUTX
Solange VALLÉE, suppléante de Jacques BOUVIER
Virginie VERNERET, suppléante de Philippe MERCIER

N°44.2024

Pouvoirs :

Objet de la délibération :

En cours de séance, Michèle GAUTHIER a été obligée de s'absenter et a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Alain GOUTX a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir Annick BARRÉ

**Ouverture anticipée de crédits
d'investissement - Exercice
2025**

Membres titulaires excusés : Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX, Jean-Marc MORETTI,

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux est excusée

Tania ANDRÉ a été désignée secrétaire de séance.

.../...

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

M. Eric MARTELLIERE, le Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) stipule que : « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Pour mémoire, le montant des crédits d'investissement votés au budget primitif (hors report) de l'année 2024 était de 119 376.99 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires pour un montant de 29 843 €, soit 25% du montant voté au budget primitif de l'année 2024.

Ainsi, le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, l'ouverture des crédits suivants :

Article 2031	Frais d'études	5 000,00 €
Article 2051	Concessions et droits similaires, brevets....	5 241,00 €
Total chapitre 20		10 241,00 €

Article 21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	12 758,00 €
Article 21578	Matériel et outillage technique (autres)	1 250,00 €
Article 21838	Matériel de bureau et informatique	3 814,00 €
Article 21848	Mobilier	1 155,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	625,00 €

Total chapitre 21 19 602,00 €

Le montant total du crédit à ouvrir proposé est de **29 843,00 €**. Ces crédits seront repris au budget primitif 2025.

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'autoriser** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de 29 843,00 €, selon la ventilation susvisée, entre les chapitres 20 et 21
- **de préciser** que ces crédits seront repris au budget primitif 2025,

.../...

- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 5 décembre 2024

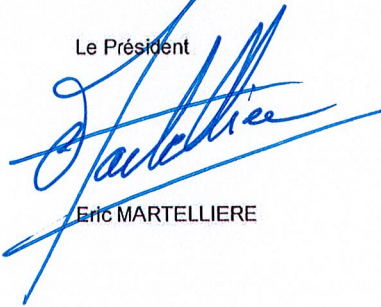
Le Président,


ERIC MARTELLIERE



Publié ou notifié le : *11 Décembre 2024*
Exécutoire le : *11 Décembre 2024*
Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président


ERIC MARTELLIERE



Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20241205-44-2024-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

